

ON S'ABONNE
Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE TARN-ET-GARONNE:
Un an... 16 fr
Six mois... 9 fr
Trois mois... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

25 centimes la ligne
30 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include Jeudi s. Joseph, Vendr. s. Archippe, Samedi s. Benoît.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Rows include Paris, Bordeaux, Toulouse; Brives (Gourdon); Montauban, Caussade, Toulouse; Castelnaud-Montrastier; Figeac (Labenque, l'Aveyron); Fumel, Castelnaud, Puy-l'Évêque; Cazals, St-Géry.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 14 Mars 1863.

BULLETIN

L'insurrection va toujours croissant en Pologne. En Lithuanie, les insurgés se sont emparés de la ville de Pinsk, ont saisi les armes de la garnison, y ont proclamé le gouvernement national et sont partis pour Slutsk, où les attendait une autre bande bien armée.

Un combat acharné entre les Russes et les Polonais a eu lieu à Piaskowa-Skala. 800 Polonais, commandés par Jezioranski, ont lutté pendant une heure et demie contre 2,000 Russes. Langiewicz était parti avec 500 hommes pour une direction inconnue. Jezioranski s'est retiré en ordre dans un château, situé sur une hauteur boisée, où il était encore le soir. Les Russes ont tenté d'incendier le château et ont battu en retraite.

A peu de distance de Cracovie, un combat important vient aussi d'être livré par Langiewicz. Le résultat a été favorable aux insurgés. — Langiewicz inspire une grande confiance: il réunit la prudence au courage le plus éprouvé; aussi la proclamation ci-après, qu'il a adressée, le 10 mars, à ses compatriotes, par laquelle il annonce « qu'après entente avec le gouvernement provisoire, il vient de prendre le pouvoir dictatorial » a produit le plus heureux effet dans le pays. En voici la teneur :

« Compatriotes,

« Les plus ardents des fils de la Pologne ont commencé, au nom du Tout-Puissant, une lutte, provoquée par de terribles abus, contre les éternels ennemis de la liberté et de la civilisation.

« Malgré les circonstances excessivement défavorables dans lesquelles l'ennemi, par surcroît d'oppression, a précipité le conflit armé, une lutte commencée sans armes depuis deux mois, se fortifie, se développe énergiquement en face de cette guerre à mort, du carnage, du pillage,

de l'incendie qui marquent la marche de l'ennemi.

« La Pologne sent douloureusement l'absence d'un pouvoir central, non occulte, capable de donner une direction aux forces engagées, et qui en appellerait de nouvelles à lutter.

« Quoique la nation possède des citoyens plus dignes, plus capables, quoique je sente l'immensité du devoir et la grandeur de ma responsabilité, la gravité et la nécessité des circonstances m'ordonnent, après entente avec le Gouvernement provisoire, de prendre le suprême pouvoir dictatorial, que je remettrai aux représentants de la Nation après que le joug moscovite aura été secoué.

« En conservant la direction immédiate des opérations militaires, je reconnais la nécessité d'un gouvernement civil dont les attributions seront réglées par une ordonnance spéciale.

« En continuant l'œuvre du gouvernement provisoire, je confirme les principes de liberté, d'égalité de tous les citoyens, donnant la terre aux paysans avec indemnité.

« Polonais de toutes les provinces qui êtes sous le joug moscovite, je vous appelle au combat contre la domination de la barbarie russe.

« L'accord de tous les citoyens, sans différence de classe ni de religion, l'universalité du sacrifice, l'unité du pouvoir rendront terribles pour l'ennemi nos forces maintenant disséminées, et assureront l'indépendance de la Patrie.

« Aux armes pour la liberté de l'indépendance de la Nation !

» LANGIEWICZ. »

A Turin, le Sénat a adopté le projet d'emprunt par 116 voix contre 5. — Le ministère actuel vient d'acquiescer à une nouvelle force: une fraction de l'ancienne majorité s'est réunie à lui. Cette réunion, dit un journal, affaiblit le tiers-parti, qui va se trouver à la Chambre.

La santé de Garibaldi s'améliore de jour en jour; mais on ne peut s'empêcher de remar-

— Regardons.»

La vieille souleva lentement la tête du défunt, et, après avoir cherché de la main, retira de dessous l'oreiller un paquet cacheté et entouré d'une grossière ficelle.

On sentait bien qu'il ne renfermait que des papiers. Sur l'enveloppe, on lisait non sans peine, les mots suivants, écrits avec de l'encre décolorée: « A remettre tout cacheté au régent après ma mort. »

Alors la princesse crut comprendre les paroles d'Ek. « Je prendrai le paquet et le remettrai au duc, » dit-elle.

La vieille la regarda avec surprise. « Madame, dit-elle, je vois bien que vous appartenez à une classe très-élevée, j'ai remarqué que vous avez le cœur bon et compatissant; mais je ne vous connais pas et rien ne me prouve vos droits sur ces papiers; je ne vous les donnerai donc pas. »

— J'approuve votre résolution de ne pas les livrer à une personne que vous ne connaissez pas; mais si vous saviez qui je suis...

— Vous!

— N'avez-vous jamais vu la sœur du régent, la princesse Sophie-Albertine?

— Si je l'ai vue!

— Eh bien, regardez-moi!

La vieille la contempla avec étonnement. Ses yeux

quer, dit le Siècle, combien la cicatrisation de la plaie se fait attendre. Les amis du général sont vivement préoccupés de ce phénomène médical, qui n'est pas sans gravité.

Sur l'insistance du Saint-Père, le cardinal Antonelli a retiré sa démission. On assure que pour décider S. Exc. à continuer ses fonctions, Pie IX lui aurait dit: « Son Eminence veut donc empoisonner les derniers jours de ma vie. » A ces paroles, le cardinal, ému, promit de rester aux affaires.

Le Cabinet d'Athènes est dans l'intention de poursuivre le consul de Bavière, pour avoir conspiré contre le gouvernement actuel. Le consul vient d'être transféré de l'hôtel de police à la prison criminelle.

Les nouvelles de New-York, arrivées le 22 février, par la voie de Queenstown, n'annoncent aucune bataille sérieuse. Des escarmouches et de petites rencontres sans résultat ont seulement eu lieu.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Lemberg, 11 mars.

Langiewicz s'est proclamé, hier, dictateur en vertu d'une décision prise par le comité central. Wisocki et Bentkowski lui sont adjoints, ce dernier pour les affaires civiles.

Cracovie, 12 mars.

Langiewicz a levé hier son camp de Goszeza. La route qu'il a prise est encore inconnue. On suppose qu'il s'est dirigé vers l'Est.

Turin, 12 mars.

Le roi a signé la loi relative à l'emprunt. Le ministre des finances a conclu l'emprunt avec M. de Rothschild, de Paris, et la banque nationale de Turin. Le contrat porte 700 millions, mais l'émission est bornée à 500 millions; les 200 millions restant ne seront pas émis. Le versement se fera par dixième. Soixante-quinze millions sont réservés à la souscription publique italienne qui sera ouverte les 16, 17, 18 et 19 mars.

Constantinople, 11 mars.

L'armée ottomane est concentrée à Choumla. La Porte confie au prince de Monténégro la garde de la route qui doit traverser la principauté. Elle demandera des indemnités dans le cas où des voyageurs seraient dévalisés. La convention sera signée dès que

ternes reprirent de la vie; ses pupilles s'élargirent et elle se s'écria tout-à-coup:

« Mon Dieu, c'est vous, et je ne vous reconnais pas... Oh! pardonnez-moi! ma vue est si faible. L'âge et les veilles m'ont rendue presque aveugle; quelle faveur! quelle bonté de visiter des pauvres gens comme nous!... Vous êtes venue comme l'ange de la mort... »

— Ah!

— Votre aspect... je le crois maintenant... a délivré mon âme de ses chaînes... Que Dieu vous bénisse!

— Que dites-vous?

— Dans son délire, il parlait sans cesse de feu Sa Majesté votre glorieux frère.

— Du roi Gustave? Que disait-il donc?

La princesse espérait obtenir quelques détails sur cet homme à qui elle s'intéressait tant.

— Comme je vous le dis. Tantôt il croyait que le portrait suspendu à la muraille lui lançait des regards de colère; tantôt qu'il parlait d'un ton plein de reproche; tantôt qu'il quittait sa place et s'avancait vers lui. Un instant avant votre arrivée, il était encore en proie à ces rêves fiévreux; et quand vous êtes entrée, avez-vous vu comme il vous a regardée?

— Oui.

— Comme il a réuni ses dernières forces pour se

l'on aura reçu la réponse du prince de Monténégro. Madrid, 11 mars.

L'ambassadeur d'Espagne à Londres, M. Antonio Gonzales, a donné sa démission. Il sera remplacé par M. Comya.

Le ministre de l'intérieur doit retirer le projet de loi sur la presse pour y faire quelques modifications.

Berlin, 12 mars.

Varsovie, 10 mars: Une proclamation du comité révolutionnaire s'élève contre les hommes qui voudraient jeter aux pieds du Czar la Pologne déshonorée et opprimée. Le comité proteste en même temps contre l'accusation de s'être laissé guider, en émancipant les paysans, par les théories chimériques qui menacent l'existence de la société européenne.

Berlin, 12 mars.

M. Bentkowski, l'un des adjoints ad latus de Langiewicz, est officier d'artillerie et membre de la chambre des députés de Berlin, pour le grand duché de Posen. Ce choix a produit ici une grande impression.

Varsovie, 11 mars.

L'archevêque de Varsovie, Mgr Felinski, a donné sa démission de membre de conseil d'Etat.

Cracovie, 12 mars, 9 h. 30 m. du matin.

Un détachement composé de 600 hommes et de 30 chevaux, a paru dans les environs de Tarrogrod. Il est commandé par le colonel Iczochowski, et doit opérer sa jonction avec Neczaj, qui s'avance à marches forcées de Krubieszow, à la tête de 4,400 hommes. Langiewicz, complètement ravitaillé, a quitté hier Gozeza et pris la direction de Miechow.

Turin, 11 mars.

La Chambre des députés continue la discussion de budget. Le ministre de l'agriculture a annoncé que l'épizootie, qui sévit dans la campagne romaine, ne s'était pas étendue au royaume; on a signalé seulement quelques cas à Orvieto.

Emprunt italien, 70. 05.

Turin, 12 mars.

Il se confirme que l'emprunt italien est conclu avec la maison Rothschild. On assure que 75 millions seront réservés à la France; 75 millions à l'Angleterre et 75 millions réservés à la souscription publique en Italie.

La souscription serait très prochainement ouverte à Paris, Londres et Turin.

Les journaux du soir assurent que la Russie refuse de faire des concessions aux Polonais jusqu'à ce que l'insurrection soit étouffée.

Le journal la France annonce que la Prusse concentre beaucoup de troupes sur les frontières de la Pologne.

Plusieurs journaux annoncent le départ de M. de Metternich pour Vienne. Le voyage de

soulever et se pencher en avant, comme s'il voulait vous pénétrer de ses regards?

— Eh bien!

— Avez-vous remarqué l'inquiétude, l'anxiété qui se peignait sur son visage?

— Après.

— Avez-vous fait attention au cri douloureux qu'il a poussé en retombant sur son lit, pour rendre le dernier soupir.

Vous m'effrayez.

Il a reconnu Votre Altesse Royale... Oui, bien certainement... je ne me fais pas d'illusion, et c'est la frayeur ou la joie qu'il en a ressentie qui a hâté sa fin.

La princesse avait le cœur bon, et elle souffrait à l'idée d'avoir été la cause involontaire de la mort d'un homme.

« La frayeur... expliquez-vous, dit-elle.

— Vos traits lui ont rappelé feu votre auguste frère, devant lequel, sans doute, sa conscience ne se sentait pas tout-à-fait pure... Je ne sais... mais ces papiers...

— La joie?...

— Peut-être a-t-il lu le pardon dans vos yeux, peut-être a-t-il vu dans votre visite inattendue une preuve de réconciliation; mais, comme je viens de le dire, ces papiers...

— Et qu'est-ce donc que ces papiers? Les connaîtriez-vous?

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 13 mars 1863.

VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

—

CHAPITRE 4<sup>er</sup>

EX DE RINGSTABOLM.

(Suite.)

La princesse, les yeux mouillés de larmes, prononça à haute voix une prière pour le mort, tandis que Louise s'agenouillait auprès du lit.

« Je suis venue trop tard pour le secourir: mais que signifient ses dernières paroles? Il a parlé de papiers sous l'oreiller... du régent... il paraissait vouloir nous confier un secret... Qu'en pensez-tu?

La reproduction est interdite.

L'ambassadeur se rattache aux affaires de Pologne; il durera seulement quelques jours.

Il est inexact, dit le *Moniteur*, que le camp de Châlons doive être formé fin mars, ainsi que l'annonce le *Constitutionnel*.

Sa réunion aura lieu seulement fin mai, comme les années précédentes.

Revue des Journaux.

MONITEUR.

On écrit de New-York, le 22 février, au *Moniteur* :

« La récente proposition faite par la France dans le but de mettre fin à la guerre civile qui, depuis plus de deux années, désolé les États-Unis, a été et est, encore, l'objet d'une sérieuse attention de la part de la presse américaine. Bien que les partis continuent à s'agiter, il est un fait qu'on ne saurait mettre en doute : c'est que le désir de la paix se manifeste de tous côtés. On est unanime sur ce point ; chacun appelle de tous ses vœux la fin d'une lutte aussi acharnée que désastreuse. On diffère sur les moyens d'arriver à ce résultat, mais l'espoir d'une transaction fait tous les jours de nouveaux progrès.

« Dans cette situation, la démarche tout amicale de la France avait d'autant plus de chance d'être accueillie par l'opinion qu'elle offrait, suivant les expressions du *World*, un moyen américain de terminer une difficulté américaine. Aussi a-t-elle rencontré dans un certain nombre de journaux un appui qui a dû s'associer à un blâme de la politique suivie par M. Seward.

« Les événements militaires qui sont prochainement attendus viendront probablement donner un nouvel à-propos à la démarche du gouvernement français. On peut espérer que l'opinion publique se prononcera de plus en plus et comprendra enfin l'avantage d'accepter la main amie que la France a cru de son devoir de tendre dans une circonstance difficile à une nation à qui elle a toujours témoigné le plus vif intérêt, et qui ne saurait mettre en doute la sincérité de ses sympathies. »

DÉBATS.

Le *Journal des Débats* appelle l'attention sur la discussion qui a eu lieu au Corps-Législatif dans sa séance du 6, à l'occasion des crédits demandés pour couvrir les frais de l'expédition du Mexique en 1862.

« Cette séance fait observer M. Cambus, est une des plus importantes qu'ait tenues cette assemblée. Elle n'a point été marquée par des incidents dramatiques, elle n'a point offert ces déploiements d'éloquence qui frappent les imaginations. C'a été une séance d'affaires où tout s'est passé avec calme et à peu près de bon accord. Mais le résultat pour le pays est très considérable ; il est, en effet, celui-ci : Un régime financier éminemment salutaire. Celui du 31 décembre 1861, est dégagé des nuages qui l'obscurcissaient. Il aboutit à une règle simple, pratique, positive. Le contrôle du Corps-Législatif sur les finances est étendu et consolidé. Or, le contrôle financier du Corps-Législatif est le fondement même du système représentatif.

« C'est donc le système représentatif lui-même qui est le bénéficiaire de la séance du 6 mars. »

LA FRANCE.

Nous empruntons à une lettre que M. de la Guéronnière adresse à la France, les lignes ci-dessous :

« C'est au Palais des Tuileries que se trouve aujourd'hui le Souverain le plus libéral de

— Je ne connais rien... Prenez-les... ils vous appartiennent... et certainement ils vous apprendront si je me suis trompée ou non... Tenez ; ils me brûlent la main... Prenez-les ! »

Louise reçut le paquet.  
La princesse laissa sa bourse à la vieille et lui promit d'envoyer le lendemain une personne qui s'occuperait de l'enterrement du défunt ; puis elle s'éloigna.

CHAPITRE II.

LE RETOUR. — LA RENCONTRE.

Quand Sophie-Albertine et Louise se retrouvèrent dans la rue, elles ne ressentirent plus ni l'une ni l'autre l'anxiété qu'elles avaient éprouvée en venant.

L'aspect de la misère et de la mort avait relevé leur courage. La rue, bien que déserte et obscure, était agréable en comparaison du lieu d'horreur qu'elles venaient de quitter. Un ciel sombre et chargé de nuages s'étendait au-dessus de leurs têtes ; un vent frais soufflait du lac Maclar. L'air pur les vivifiait. En outre, aussi loin que pouvaient s'étendre leurs regards, elles n'apercevaient personne, et elles s'en réjouissaient.

Louis avait offert un bras à la princesse et portait

l'Europe. L'Empereur est plus libéral que ses ministres, que son gouvernement, que les grands corps de l'Etat, et peut-être que le pays lui-même. C'est que chez lui, l'étude a devancé la fortune. Avant de régner, il a médité. Un jour, le comte Orloff, séduit et surpris de tout ce qu'il recueillait dans d'augustes entretiens, dit à l'Empereur : — Mais, Sire, où avez-vous appris tout cela ? — A une bien bonne école, aurait répondu l'Empereur, à l'Université de Ham ! »

LA NATION.

La *Nation*, elle aussi adopte aujourd'hui le génie anecdotique. Après avoir fait observer que si M. Guizot ne serait pas à la chambre plus gênant que M. Thiers, il y serait lui-même plus gêné, M. Ulysse Pic s'exprime ainsi :

« M. Guizot présentant un jour à l'Empereur un nouvel élu à l'Académie, répondit en ces termes à des paroles bienveillantes du Souverain :

« Sire, si je n'avais employé les deux premiers tiers de ma vie politique à servir une autre monarchie, je mettrais mon honneur à consacrer le reste à Votre Majesté. »

« L'ancien président du conseil des ministres de l'ancienne monarchie, ne pouvant ni combattre l'Empire, ni demander à aucune puissance une élévation supérieure à celle que lui fit le roi Louis-Philippe, une renommée plus haute que celle que lui fit son talent, qu'irait-il donc chercher à la chambre ? Dans ces nouvelles assemblées, il verrait ses collègues étonnés s'écarter devant ses pas comme les hôtes du convent de Saint-Just, devant Charles-Quint devenu moine. »

UNION.

M. Poujoulat, publiciste de l'*Union*, stimule l'action de la diplomatie :

« Parlez, parlez, pour que le sang ne coule plus, pour que la fleur de la Pologne ne soit pas toute moissonnée, et tant d'héroïques jeunes gens, pieux et dévoués, restent debout aux approches de la délivrance et à l'aube de l'avenir. Sachez bien et que tout le monde sache qu'après ce dernier mouvement et ces nouvelles funérailles, la domination de la Russie est impossible en Pologne : Il n'y a désormais de possible par elle que le rétablissement du royaume ou l'extermination. C'est l'avis de tous ceux qui connaissent le véritable état du pays »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 10 mars 1863, M. Blanc (Jean) a été nommé adjoint au maire de la commune de Labastide-Marnhac, en remplacement de M. Vidal, décédé.

Dans l'audience particulière accordée par l'Empereur à nos députés, le 22 février dernier, MM. Deltheil et le comte Joachim Murat, ainsi que nous l'avions fait pressentir, avaient cru devoir appeler la haute attention de Sa Majesté sur l'état de notre question de chemin de fer. L'Empereur avait suivi avec intérêt, sur les cartes et les plans mis sous ses yeux, les indications détaillées qui lui étaient données, et après avoir exprimé le regret que la solution se fût fait si longtemps attendre, Sa Majesté avait donné l'assurance qu'Elle veillerait Elle-même à ce que les engagements pris par le Ministre des Travaux

le petit paquet sous l'autre. Elles croyaient maintenant leur entreprise hasardeuse menée à bonne fin, et elles se voyaient déjà de retour au palais sans accident. Elles marchaient fort vite et sans mot dire. Une vive joie faisait battre leurs cœurs, car elles étaient tout près de rentrer dans la Horngata, où stationnait leur voiture quand tout à coup un homme qu'elles n'avaient pas remarqué donna à Louise un choc qui lui fit lâcher le bras de la princesse.

« Eh bien ! » dit Louise.  
— Plait-il ? répondit cet homme. N'est-il plus permis, par hasard, de circuler dans la rue ? Ha ! ha ! » et il regarda en face la pauvre effrayée, qui avait perdu contenance et restait immobile. « Vous êtes un jeune étourdi de la cour, à ce que je vois... dehors pour affaires... je comprends... Vous venez chercher votre proie dans notre quartier... Oui, naturellement, la cour est un gouffre immense... Ha ! ha ! ha ! »

— Ne m'insultez pas, monsieur, répliqua Louise ; lâchez-moi. »

L'inconnu avait saisi Louise par son manteau et semblait vouloir la retenir.

« Vous avez peur, mon ami, mais ne m'allez pas pour cela. »

En ce moment, on entendit un bruit confus de voix ; plusieurs personnes s'approchaient. Louise,

publics fussent rigoureusement exécutés.

Deux jours s'étaient à peine écoulés que nos députés apprenaient, en effet, que la volonté Impériale s'était manifestée. — Le projet de loi qui assure un embranchement à Cahors allait être envoyé au Corps-Législatif. La question seule du délai d'exécution laissait encore à désirer, et M. le comte Joachim Murat eut l'honneur, quelques jours après, d'en entretenir une seconde fois l'Empereur, et de remettre entre ses mains une note des plus pressantes à cet égard.

Le 6 mars la lettre suivante lui était adressée par M. le ministre des travaux publics :

« Paris, le 6 mars 1863.

» Monsieur le Comte,

« Vous avez adressé à l'Empereur une note par laquelle vous demandez que le délai de huit années qui serait accordé à la Compagnie d'Orléans pour l'exécution du chemin de fer, de Cahors à Libos, soit réduit à trois ou quatre ans.

« En vous faisant connaître, Monsieur le Comte, que cette note m'a été remise par ordre de Sa Majesté, j'ai le regret de vous informer qu'il ne me paraît pas possible, dans les circonstances actuelles, de satisfaire au désir que vous exprimez.

« L'embranchement de Cahors a été en effet concédé à titre éventuel, il y a plusieurs années ; mais un certain nombre d'autres lignes sont dans le même cas, et toutes sont soumises au même délai de huit années pour l'exécution des travaux. Je ne pourrais, Monsieur le Comte, sans de graves inconvénients, réduire ce délai pour l'une d'elles, par préférence sur les autres lignes. Mais vous pouvez être assuré toutefois que l'administration interviendra volontiers près de la compagnie concessionnaire pour que cette durée soit, de fait, diminuée autant qu'il sera possible.

« Recevez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,  
» ROUHER. »

Ainsi qu'on vient de le voir par ce document, le Gouvernement n'a pas cru pouvoir faire à l'embranchement de Lybos une situation exceptionnelle en lui accordant un privilège que trois autres lignes concédées à la même époque (celles de Tulle, Bergerac et Villeneuve) eussent été également en droit de réclamer. Mais il n'en résulte pas que notre chemin de fer ne doive pour cela être terminé que dans huit ans. Si, comme il est permis de l'espérer, d'après les bienveillantes dispositions de l'Empereur et les termes mêmes de la lettre qu'on vient de lire, le paiement de la subvention peut être effectué en moins de huit annuités, l'exécution des travaux s'en trouvera avancée d'autant, et l'embranchement pourra être livré dans six, cinq, quatre ans, peut-être. — Le résultat le plus important, celui de la présentation de la loi qui nous concerne, avant la fin de la session, est donc aujourd'hui acquis, et nous voyons avec la plus vive satisfaction se clore l'ère des incertitudes pour faire place à une solution que nous croyons, sans témérité, pouvoir ranger désormais dans le domaine des faits accomplis.

POLICE

Défense de tirer des armes à feu aux réunions publiques.

M. le Préfet vient d'adresser la lettre suivante à MM. les Maires du département :

Messieurs, je suis informé qu'à l'occasion

plus effrayée encore, parvint à se débarrasser et courut rejoindre la princesse.

« Venez ! » dit-elle en lui présentant le bras.  
Sa compagne tremblait de tous ses membres, elle se montra donc par nécessité plus brave qu'elle ne l'était réellement.

« Nous atteindrons bientôt la voiture ; courage ! un moment encore ! »

Elles entendaient marcher derrière elles.  
« Il nous poursuit, je crois, dit la princesse.  
— Ne craignez rien. Que peut-il nous vouloir ? Nous ne lui avons fait aucun mal. »

Louise, soutenant de son mieux Sophie-Albertine, hâtait le pas, car elle craignait non-seulement l'inconnu qui l'avait insultée, mais encore les personnes avec lesquelles elles étaient près de se croiser. Elle entraînait prudemment la princesse le long des maisons ; dans l'espoir de trouver une porte ouverte et d'y chercher un refuge ; mais toutes les issues étaient fermées. Par bonheur, elles tournèrent alors le coin de la rue Horngata.

« Nous voici à la voiture. »

— Mais...  
Elles regardèrent autour d'elles avec effroi. Pas de voiture.

La princesse épuisée laissa retomber son bras. Louise se sentait elle-même découragée.

du tirage au sort, les jeunes gens du département se sont permis, dans plusieurs cantons, de faire usage d'armes à feu dont quelques-unes ont causé des mutilations fort graves.

En conséquence et pour prévenir de nouveaux accidents, j'appelle sur ce point important votre sérieuse attention et je vous invite en même temps, à prendre, au plus tôt, un arrêté pour défendre de tirer des armes à feu aux opérations du recrutement, aux mariages, aux fêtes de famille et aux fêtes publiques.

Vous trouverez le modèle de cet arrêté au numéro 339 du Recueil des actes administratifs, année 1850.

Recevez, etc.

Le Préfet du Lot,  
Mis. P. DE FLEURY.

La cavalcade annoncée pour jeudi dernier n'a pu avoir lieu à cause du mauvais temps. Une pluie battante, qui a duré toute la journée, a empêché la sortie du cortège. C'est d'autant plus regrettable, qu'une foule nombreuse de curieux était accourue de tous les points du département et que la recette pour nos pauvres paraissait devoir être très-productive.

Elle est renvoyée, ainsi que la promenade aux flambeaux, à demain, dimanche, aux heures déjà indiquées.

BAL DE LA MI-CARÊME.

Le bal de la mi-carême a été donné jeudi soir, dans la salle de Spectacle.

Ainsi qu'il arrive pour les projets des longtemps arrêtés et pour lesquels on forme les souhaits les plus ardents, le programme de la fête de bienfaisance, n'avait pas pu se réaliser : les circonstances atmosphériques lui avaient été contraires. Sa dernière partie, aperçue selon les uns, accessoire obligé selon le plus grand nombre, a été la plus brillante.

Les invitations à ce bal avaient été aussi répandues que possible ; elles étaient adressées indistinctement à des personnes honorables, prises dans toutes les classes de la société : on y a répondu avec le plus grand empressement. Les portes du théâtre ont été ouvertes à 9 heures ; à 10 heures environ, la salle était comble. Les danses ont été des plus animées ; elles n'ont pris fin qu'à l'heure la plus avancée de la nuit.

Les loges de la première galerie étaient remplies de personnes du meilleur monde, de personnes étrangères, désireuses de ne point prendre une part active à la soirée. L'enceinte du bal, resplendissante de l'éclat des lumières, regorgeait d'une jeunesse expansive et joyeuse. — Une musique vive, sonore sans trop d'éclat, une lumière bien répartie, sans fatigue pour la vue, contribuaient à rendre la soirée aimable et charmante.

Il serait difficile de décrire la variété, la fraîcheur et la richesse des costumes des personnes travesties. On n'avait point souvenance d'avoir vu, à Cahors, une pareille fête ; jamais on n'oubliera un pareil témoignage de goût et d'a-propos. — Chacun montrait à son voisin, avec empressement, un riche et sévère costume de Puritain d'Ecosse, un brillant costume de Méphistophélès, d'Alphonse, de Roland, un Huguenot, un Hongrois, un Sultan, un Sauvage, etc., etc., etc. ; mais combien il serait peu aisé de rendre la vivacité et l'entrain des innombrables Pierrots, Débardeurs, Arabes et *tutti quanti* ! — En un mot, le coup-d'œil était splendide, et l'animation était entraînante. C'était un beau et divertissant spectacle. D'ailleurs l'ordre le plus parfait a régné, et l'observance la plus stricte des convenances sociales a été remarquée.

— Saisissez ce petit drôle ! cria alors l'inconnu aux passants.

— Nous sommes perdues ! dit la princesse.  
— Oui, si le courage nous abandonne, répondit Louise rassemblant toutes ses forces ; mais soyez tranquille. »

Et elle porta la main à son épée, sur laquelle elle avait compté en cas de besoin.

« Qu'y a-t-il ? » murmurait-on autour d'elles.  
« C'est un petit drôle de la cour qui veut nous ravir nos filles. Aidez-moi, nous lui reprendrons sa proie, et nous lui donnerons une leçon qu'il n'oubliera pas de sitôt. »

La princesse se pressa contre Louise. Elle n'osait parler et ne savait d'ailleurs que dire. Résolue à recourir aux moyens extrêmes, Louise tira son épée ; mais cette menace ne produisit pas l'effet qu'elle en attendait. Les inconnus ne s'effrayèrent nullement, au contraire, ils firent alors un tel bruit que la pauvre fille, saisie de frayeur, faillit laisser tomber son arme. Elle était encore indécise sur le parti à prendre, quand elle sentit une main lui arracher le paquet qu'elle portait sous son bras.

La suite au prochain numéro.

Enfin cette soirée a été fructueuse : La recette s'est élevée à la somme de douze cents francs. Chiffre éloquent ! On le constate avec bonheur, car il est évident que les frais généraux, occasionnés par un programme étendu, seront largement compensés.

C'est ainsi que la Mi-Carême a été inaugurée dans notre bonne ville. Puisse-t-elle, à l'exemple des villes populeuses, des villes de progrès, se perpétuer désormais pour le plus grand intérêt de l'industrie et du commerce ! — A d'autres le soin de rechercher ce qu'il peut y avoir de frivole ou d'excèsif dans des pareils divertissements ; nous autres, organes de l'opinion publique, plus enclins à moraliser les plaisirs du vulgaire qu'à les contrecarrer sans cesse, plus soucieux surtout de mettre à profit toutes les circonstances propres à réunir, dans une communion intime, les classes d'une société active et intelligente, nous sommes heureux de dire que le succès a été éclatant : il a dépassé toutes les espérances. A. L.

S. Exc. le maréchal Canrobert et M<sup>me</sup> le maréchale sont attendus à Nice dans le courant du mois.

Les illustres voyageurs passeraient trois semaines dans cette ville.

Le tribunal correctionnel de Cahors, dans son audience du 1<sup>er</sup> mars courant, a condamné le nommé P... Antoine, de Sauliac, à une assez forte amende et à l'emprisonnement pour avoir chassé à l'aide d'une chanterelle.

On nous écrit de Pern :

Lundi dernier, 9 du courant, le nommé Rochis (Jean), de Sagnet, commune de Pern, a été trouvé noyé dans une fontaine voisine de sa maison. On suppose qu'au moment où Rochis voulait tirer sa cruche de l'eau, la main qui le retenait à terre lui glissa et qu'il se laissa choir dans la fontaine trop étroite et trop profonde pour s'en sortir. Ne sachant pas ce qu'était devenu son mari, la femme Rochis se mit à sa recherche, et le trouva plongé dans l'eau où il était depuis une heure.

Cette mort inattendue plonge dans le deuil une honnête famille de la commune de Pern.

On annonce une innovation dans le service postal : le gouvernement saisit le Corps-Législatif d'une loi qui permettrait, en cas pressant, de déposer des lettres à des heures postérieures à la clôture des bureaux ; on paierait un affranchissement double, triple ou quadruple, suivant l'heure plus ou moins avancée.

CHEMINS VICINAUX.

Le 27 avril prochain, à dix heures du matin, à Aurillac, dans une des salles de l'hôtel de la Préfecture, il sera ouvert un concours pour l'examen des aspirants à deux emplois d'agents-voyers ordinaires de 3<sup>e</sup> classe. — Les candidats devront se faire inscrire à la 2<sup>e</sup> division de la Préfecture du Cantal avant le 26 avril et y déposer en même temps les pièces exigées. — Le traitement est fixé à 1,200 fr. par an.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 8 mars 1863.  
23 Versements dont « nouveaux » ..... 1,243 f »  
24 Remboursements dont 2 pour solde. 3,404 65

TAXE DU PAIN. — 25 octobre 1862.

1<sup>re</sup> qualité 35 c., 2<sup>e</sup> qualité 32 c., 3<sup>e</sup> qualité 29 c.  
Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

Une manifestation en faveur des Polonais a eu lieu dimanche soir à Marseille. Une réunion fort nombreuse, parmi laquelle on remarquait beaucoup de jeunes gens, est partie de la plaine Saint-Michel, lieu de ralliement, dans le but de se rendre au consulat de Russie. Les cris de : Vivé l'Empereur ! Vive la Pologne accompagnaient leur marche. Arrivés aux allées, quelques-uns ont voulu entonner un air patriotique ; mais la police qui les surveillait s'est aussitôt interposée pour faire cesser les chants : des altercations plus ou moins vives ont alors eu lieu, et ont amené l'arrestation de plusieurs personnes de la bande. Cependant celle-ci a pu continuer son chemin jusqu'à la rue Paradis ; mais là des agents de police sont venus lui barrer le passage. La bande a changé alors son itinéraire et, passant par d'autres rues, elle est venue déboucher dans la rue Grignand, où se trouve le consulat. Craignant avec raison quelque démonstration peu parlementaire, la police a requis main forte au poste voisin, et les soldats ont pu disperser la foule.

Cette manifestation ne présentait pas un caractère alarmant pour la tranquillité publique, mais n'a pas moins mis en émoi une partie de notre population.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

ITALIE.

Le cardinal Antonelli, bien qu'il n'ait point retiré sa démission, reste à sa place de secrétaire d'Etat. Le Saint-Père voulait lui donner une satisfaction, mais Son Eminence a demandé que l'on ajournât l'affaire jusqu'à la décision du procès contre M. Fausti. Cette demande témoignait chez le cardinal Antonelli la conviction que le chevalier Fausti n'est point coupable ; mais en général on a une opinion contraire.

Quoi qu'il en soit, le cardinal Antonelli a toutes les raisons de se croire offensé de l'arrestation de son gentilhomme, sans avoir été prévenu par le ministre de l'intérieur ; et s'il doit garder sa place, il a droit à une réparation publique. Mais quelle sorte de réparation pourra-t-on lui offrir ? On croit qu'elle consistera dans la révocation du ministre de l'intérieur, Mgr Pila. Déjà on fait courir le bruit que ce prélat sera nommé auditeur général de la chambre apostolique, charge restée sans aucune attribution, et réservée au *dolce far niente*.

Tout le monde est convaincu qu'après la publicité donnée à cette affaire, il n'est pas possible que le cardinal Antonelli veuille continuer à présider le conseil des ministres où se trouve Mgr Pila.

Le cardinal a profité de cette circonstance pour déclarer au Saint-Père, que s'il doit continuer à être secrétaire d'Etat, il faut faire cesser l'indépendance que Mgr de Mérode s'attribue dans la plupart des affaires.

Du reste, toutes les personnes de bon sens se sont prononcées en faveur du cardinal Antonelli.

Le gouvernement voulant exécuter complètement la loi municipale à Rome, vient de charger la magistrature de dresser les listes des électeurs et des éligibles, pour procéder à la nomination des 28 conseillers qui manquent, et compléter ainsi le nombre fixé par la loi.

Le Saint-Père, hier à Midi, est descendu dans la basilique du Vatican pour y faire des prières de la station ; sa santé paraît maintenant très bonne.

Il faut rectifier la nouvelle que je vous ai donnée sur l'arrestation de M. Néri, gentilhomme d'honneur de Mgr Borroméo, marjodome du Saint-Père. Il n'a pas été arrêté, mais il est accusé d'un déficit considérable dans l'administration de Mgr Borroméo.

Le procureur du roi, dans l'Ombrie, a saisi la lettre pastorale que Mgr Arnaldi, archevêque de Spolète, a adressée à son clergé et aux fidèles de son diocèse pour le Carême. En effet cette lettre pastorale contient des expressions insultantes pour le gouvernement italien et son Parlement.

P. S. — On assure que le Saint-Père a dit au cardinal Antonelli qui insistait pour faire accepter sa démission : « Votre Eminence veut donc empoisonner les derniers jours de ma vie. » A ces paroles, le cardinal ému retira sa démission.

POLOGNE.

Une lettre de Varsovie annonce que tous les membres indépendants du Conseil d'Etat ont donné leur démission.

— On écrit de Posen au *Czas*, le 3 :

L'insurrection qui prend de notables développements dans le royaume de Pologne, a gagné la Lithuanie et la partie nord de la Volhynie, notamment l'arrondissement d'Ouroouch, ce qui est d'un fâcheux augure pour les Russes. Nous recevons également la nouvelle qu'un corps d'insurgés a paru en Podolie, mais cette nouvelle a besoin d'être confirmée.

Un corps polonais, formé par des habitants du grand-duché de Posen, et comptant 200 chasseurs à pied armés de carabines rayées, 100 chasseurs armés de fusils à deux coups, et 120 lanciers parfaitement montés, a passé la frontière du royaume de Pologne près de Babino, le 4<sup>er</sup> mars, pour livrer dès le lendemain un combat aux Russes entre Suptza et Kasimir.

La lutte dura jusqu'au soir et fut des plus acharnées. Les moscovites battirent en retraite vers Konin. Plusieurs blessés Polonais ont été transportés sur le territoire prussien. Nous manquons de détails précis sur cet engagement ; mais il est certain que les Russes ont été battus attendu qu'aucun détachement polonais n'a été refoulé sur le territoire prussien.

Le régime du grand-duché de Posen devient de plus en plus tyrannique. La police arrête les lettres cachetées et adressées aux journaux. Elle opère des perquisitions dans les églises et dans les tombeaux pour y chercher des armes.

Dans le village de Tcharukow, la police a fait ouvrir le cercueil d'un enfant de 4 ans, le supposant plein d'armes. Dans le village de Ciborz, elle a fouillé les tombeaux de la famille Mieczkowski. Toutes ses recherches sont restées sans résultat.

AMÉRIQUE.

La canonnade contre Wicksburg ayant été sans résultat, on fera un siège régulier.

On assure que les confédérés de Wicksburg manquent de vivres.

Le bruit court que 5,000 nègres, sous le commandement d'officiers blancs, feront bientôt une expédition dans les districts populeux du Sud pour appeler les esclaves aux armes. Les nègres des plantations les attendent.

On dit que les nègres avant de se séparer, indi-

queront la politique à suivre dans le cas d'une médiation.

A la Nouvelle-Orléans, une tentative d'assassinat contre le général Bancks a échoué.

Le bruit court que 8,000 Français ont occupé Gnaymas, mais c'est peu probable.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

13 mars.

On lit dans la France :

« Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil extraordinaire, aux Tuileries, sous la présidence de l'Empereur. »

A Renauld.

— D'après les bruits qui ont été mis en circulation à la Bourse, cette réunion du conseil aurait été motivée par la réponse de l'Empereur de Russie aux démarches faites par l'Empereur Napoléon, réponse que l'on dit être arrivée hier matin à Paris.

Toujours d'après les mêmes bruits, l'Empereur Alexandre remercie Napoléon III, mais déclare ne pouvoir faire aucune concession aux Polonais tant que l'insurrection ne sera pas étouffée. Cette réponse serait donc en réalité évasive. (Presse). G. Jauret.

— Le 55<sup>e</sup> régiment de ligne qui tenait garnison à Avignon, vient de quitter cette ville pour se rendre en Afrique.

— Le Sénat se réunira demain en séance générale pour la communication de plusieurs lois votées au Corps-Législatif et pour un rapport de pétitions.

— Au Corps-Législatif, la commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'appel de 100,000 hommes pour l'année 1864, a nommé M. Josseau, rapporteur.

— Les souscriptions en faveur de la Pologne continuent à Paris et dans les départements. Aussitôt qu'elles sont centralisées, les sommes recueillies sont transmises au comité démocratique institué à Cracovie.

— La mi-carême, regain du carnaval, s'est passée à Paris d'une manière assez maussade. Le temps était brumeux et froid, les mascarades clermesées, les blanchisseuses, dont c'est la fête, grelotantes sous leurs costumes trop légers dans les voitures ornées de branchages enrubanées. En revanche, les courses de La Marche, qui commenceront dimanche, s'annoncent comme devant être magnifiques. Ce soir hal masqué à l'Opéra.

Pour extrait : A. LAYTOU.

MARYAN LANGIEWICZ

Depuis six semaines l'Europe assiste à un spectacle atroce : celui d'une lutte désespérée entre des martyrs et des bourreaux ; et la plupart du temps cette lutte se poursuit dans l'ombre, car le gouvernement russe met tous ses soins à dérober la vérité aux yeux du monde.

Tout ce que l'on sait, c'est que le sang coule à flots en Pologne ; que les villes, les villages, les châteaux y sont livrés les uns après les autres au pillage et aux flammes ; que la barbarie moscovite n'épargne ni femmes, ni vieillards, ni enfants, et que malgré tout cela, l'insurrection grandit, s'étend et devient de plus en plus formidable.

Parmi les chefs de cette héroïque insurrection, il en est un surtout qui livre aux Russes de rudes combats et commence à fixer sur lui l'attention de tous les amis de la cause polonaise : c'est Langiewicz !

Personnalité nouvelle qui vient de surgir et que nous voudrions faire connaître à nos lecteurs, Maryan Langiewicz est encore un jeune homme : il a à peine dépassé la trentaine, et sa vie a été jusqu'à ce jour celle de toute la génération à laquelle il appartient. Elle peut se résumer en ces peu de mots : *Préparation à une lutte suprême*.

En effet, cette jeune génération polonaise, que l'Empereur Nicolas se promettait de faire russe et les rois de Prusse de faire allemande, n'a eu qu'un seul but en vue : délivrer la patrie ou mourir !

Après 1831, il n'y eut plus d'enfants en Pologne. Au sortir des bras d'une nourrice, les enfants jouaient à la guerre entre Polonais et Russes, et commençaient à conspirer sur les bancs de l'école, sans s'inquiéter de la prison, du fouet, de la Sibérie même, où le gouvernement russe ne se faisait pas scrupule de déporter des collégiens. Les jeunes gens de famille étudiaient l'art militaire aux écoles spéciales de Prusse, d'Autriche et de France. On a toujours vu un certain nombre de Polonais suivant les cours de l'école de Metz ou celle de l'état-major.

Maryan Langiewicz, né d'une famille aisée dans le grand-duché de Posen, a été un des

premiers parmi les jeunes gens de la nouvelle génération qui se soit dit que pour servir utilement sa patrie il fallait avant tout être bon soldat, et, s'il est possible, officier instruit. Il entra dans une école militaire en Prusse, et en sortit dans un rang excellent, comme officier d'artillerie prussienne. Mais il n'entra nullement dans ses intentions de défendre le trône de Sa Majesté Guillaume I<sup>er</sup> ; et au bruit du canon de Magenta et de Solferino, il s'empres- sa de déposer l'uniforme prussien pour voler en Italie. Il y arriva après la paix de Villafranca. La question italienne était loin d'être vidée, et Langiewicz, prévoyant de nouvelles luttes, s'attacha au héros populaire de l'Italie, à Garibaldi, le suivit dans ses expéditions aventureuses en Sicile et sur le Volturne, fit partie du fameux bataillon des mille, et y fit l'apprentissage de la guerre de partisans, la seule à laquelle pouvait recourir la Pologne dans le cas d'une insurrection.

Au retour en Piémont, Langiewicz fit la connaissance de Louis Mieroslawski, auquel Garibaldi avait donné une très-haute idée de ses capacités militaires.

Mieroslawski dirigeait à Paris, près de l'école de médecine, une petite école militaire pour l'instruction de la nouvelle émigration polonaise. Il engagea Langiewicz à coopérer avec lui et à enseigner à ces jeunes gens l'art de l'artillerie. Langiewicz accepta la proposition avec un empressement patriotique, se rendit à Paris, et professa pendant plusieurs mois dans l'école de Mieroslawski. Bientôt on demanda au gouvernement piémontais, et on obtint de lui, la permission de transporter l'école à Gènes, d'où elle fut peu après transférée à Cueno. Langiewicz suivit les destinées de cette école, qui, après la reconnaissance du royaume d'Italie par la Russie, fut supprimée. Langiewicz quitta l'Italie avant cette époque encore pour se rendre en Pologne, où l'appelaient la voix de ses amis.

Sur ces entrefaites, l'insurrection éclata spontanément, provoquée par la mesure du recrutement, et immédiatement elle prit le caractère d'une lutte à mort.

L'ancien comité secret qui avait fonctionné pendant deux années et qui désapprouvait l'insurrection dut céder la place à un autre comité qui se mit résolument à la tête du mouvement. Hâtons-nous d'ajouter que les membres du premier comité, bien qu'ils n'eussent pas cru pouvoir assumer la responsabilité d'une lutte aussi inégale, se sont tous individuellement jetés dans la mêlée ; il ont aujourd'hui levé la visière, et sont chefs de bandes.

Langiewicz, initié à tout ce qui se passait dans les cénacles patriotiques en Pologne, ne s'est jamais fait d'illusions sur le libéralisme encore embryonnaire des Russes. Il était du nombre de ceux qui considéraient une insurrection en Pologne comme inévitable ; il était prêt à cette lutte du désespoir, et aussitôt qu'une première bande se forma dans les forêts au midi de Varsovie, il se présenta à ces braves pour les conduire au triomphe ou à la mort.

Il était inconnu en Pologne. Mais comme toutes les natures supérieures, il y a quelque chose dans sa personne qui attire irrésistiblement vers lui.

Petit de taille, il a une figure martiale ornée d'énormes moustaches, et ce regard fixe, pénétrant que donne une grande pensée lorsqu'elle s'empare de l'âme et y domine.

La bande l'accepta avec empressement pour chef, et il la conduisit immédiatement dans la contrée accidentée avoisinant la Gallicie, où se trouvent des usines appartenant au gouvernement et de plus des positions favorables à une guerre de partisans.

Langiewicz occupa les usines, et, grâce à ses connaissances d'artillerie, il put les convertir en fabrique d'armes. Il se procura également des armes par la frontière de la Gallicie, et sa petite troupe, grossissant tous les jours, devint un petit corps d'armée avec lequel il manœuvra hardiment, se jetant sur les derrières et sur les flancs de l'ennemi, lui coupant les vivres, le harcelant sans cesse, et n'acceptant de combat que dans les positions qu'il a choisies.

Vingt fois les Russes ont proclamé que Langiewicz est vaincu, et le vaillant partisan a armé presque toute sa bande de fusils pris aux Russes, et il traîne avec lui des canons qui leur a enlevés.

Nommé déjà général par le gouvernement révolutionnaire, Langiewicz a un grand avenir devant lui si la Providence vient en aide à la malheureuse Pologne ; et si elle est condamnée à succomber encore, le nom du jeune héros vivra aussi longtemps que le souvenir de cette lutte qui a élevé la Pologne au niveau des plus grandes nations.

Léon DOLIWA.

Nous extrayons d'une correspondance du Mexique le récit qui suit, de l'engagement

dont il est question dans le résumé du rapport du général Forey :

« Pérote, le 19 janvier.  
 » Au moment de quitter Jalapa, nous nous désolions d'avoir passé deux mois entiers à faire des marches et des contre-marches, en escortant des convois sans trouver l'occasion de nous mesurer avec l'ennemi, lorsque ma compagnie a eu la bonne fortune d'une sanglante rencontre avec un corps mexicain, qui a appris à ses dépens que le soldat français ne compte pas ses adversaires.

« Nous avons laissé derrière nous, à Puente National, une ambulance avec quelques malades; un convoi de huit voitures menées par des arrières (Indiens), fut dirigé vers cette petite ville sous la protection de trois compagnies, dont la mienne. Arrivés sans encombre jusqu'à Plan del Rio, nous quittâmes cette bourgade le 28 décembre pour faire notre dernière étape.

« L'arrière-garde, où j'étais, venait de s'engager à la suite des voitures dans une épaisse forêt séculaire, impénétrable au regard, mais animée par les cris de milliers d'oiseaux, lorsque mon admiration fut subitement distraite par le bruit d'une vive fusillade en avant de moi. Presque aussitôt le fourré qui bordait le côté gauche de la route s'illumina d'éclairs et les balles commencèrent à pleuvoir au milieu de nous.

« Le commandant de la colonne fit serrer les voitures et nous lança à la baïonnette dans les massifs, laissant une garde et des tirailleurs autour du convoi. Ceux-ci eurent quelque peine à tenir en respect les arrières, qui cherchaient à dételier leurs mules et à s'enfuir; un d'eux cependant se joignit bravement à nous pour les contenir et se battit comme un lion, ayant à ses côtés sa jeune femme, jolie indienne vraiment, qui faisait le coup de fusil comme un grenadier.

« Trois fois nous repoussâmes les mexicains à la baïonnette au cri de Vive l'Empereur ! qui était notre ralliement, trois fois ils revinrent avec acharnement; la quatrième fois, enfin, ils lâchèrent pied. Nous étions exténués de fatigue, car ce ne fut qu'après une heure et demie de combat que nous restâmes maîtres du terrain et reprîmes notre marche vers Puente National.

« Nous pûmes alors nous rendre compte des difficultés d'une lutte disproportionnée: 180 Français avaient triomphé de 7 à 800 Mexicains, sous les ordres de Viaz Miron. Ce corps, qui s'était replié de Perote vers les terres chaudes, à l'approche du général de Bertier, nous avait préparé une embuscade fortifiée par des retranchements en pierres sèches, dissimulés par des branchages et disposés en échelons sur un développement de 500 mètres le long de la route. Ils ont laissé sur le carreau 50 à 60 hommes et en ont emporté au moins autant, plus ou moins grièvement blessés. Notre perte a été de 15 hommes hors de combat.

« Il faut croire que la leçon a été bonne, car au retour de Puente National vers Jalapa, le convoi n'a pas été sérieusement inquiété dans sa marche.

« Nous venons d'atteindre Perote après avoir traversé un pays magnifique. A mesure que nous nous élevons sur les plateaux, le froid se fait vivement sentir; mais nous souffrons dans nos droits avec plaisir en songeant que nous avons échappé aux dangers de la Tierra-Caliente. « Adieu, j'espère dater une prochaine lettre de Puebla. »

**BULLETIN FINANCIER.**

**BOURSE DE PARIS.**

12 mars 1863.

Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	69 90	» 30	» »
4 1/2 pour 100 .....	96 70	» 20	» »

13 mars.

Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	69 70	» »	» 20
4 1/2 pour 100 .....	96 60	» »	» 10

14 mars.

Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	69 85	» 15	» »
4 1/2 pour 100 .....	96 80	» 20	» »

**VILLE DE CAHORS.**

Marché aux grains. — Samedi, 14 mars 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	435	429	21 <sup>f</sup> 83	78 k. 240
Mais.....	107	35	12 <sup>f</sup> 38	»

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

*Naissances.*

- 41 mars. Henras (Marceline), à Merle.
  - 14 — Desprats (Hippolyte), rue Feydel.
- Décès.*
- 13 — Nogués (Antoine-André), cultivateur, 79 ans, rue Mordaigne.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LATYOU.

**AVIS**

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la Commission de la Fête de Charité vient de décider qu'un nouveau Bal sera donné demain Dimanche, au Théâtre, aux mêmes conditions que celui de Jeudi.

**Crédit foncier de France.**

- 3<sup>e</sup> Tirage des Obligations communales, 5 0/0.
  - Le 3<sup>e</sup> tirage semestriel des Obligations communales 5 0/0 aura lieu le 23 mars.
  - Les obligations sorties seront remboursées au pair.
  - 5<sup>e</sup> Tirage des Obligations communales 3 0/0.
  - Le 5<sup>e</sup> Tirage trimestriel des Obligations communales 3 0/0 aura lieu le 23 mars.
  - Le 1<sup>er</sup> numéro sortant gagnera un lot de 100,000 fr.
  - Le 2<sup>e</sup> le 3<sup>e</sup>, le 4<sup>e</sup>, le 5<sup>e</sup>, un lot de 10,000 fr. chacun, soit ensemble 40,000
  - Le 10 numéros suivants, un lot de 4,000 fr. chacun, soit ensemble 40,000
- Total ..... 150,000

Les obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair.

Dans ce tirage, les obligations de 500 francs ont droit à la totalité du lot, et les coupures de 100 fr. au cinquième.

Les tirages des obligations foncières 3, 4 et 5 0/0 auront lieu le même jour.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGE, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la Commission chargée d'en faire l'examen. — (Médaille d'or en 1845).

LA PATE PECTORALE DE GEORGE, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taitbout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Etranger.

**DÉPARTEMENT DU LOT.**

Arrondissement de Cahors.  
 Commune de Prayssac.

**Publication du Plan parcellaire.**

Chemin vicinal ordinaire de troisième classe, numéro 4, de Prayssac aux Scaris.

**EXPROPRIATION**

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

**AVIS AU PUBLIC.**

Le Maire de la commune de Prayssac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de troisième classe, numéro 4, de Prayssac aux Scaris, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la Mairie, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 13 au 22 mars, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Prayssac, le 13 mars mil huit cent soixante-trois.

Le Maire, signé : RICARD.

**DÉPARTEMENT DU LOT.**

Arrondissement de Cahors.

Commune de Prayssac.

**Publication du Plan parcellaire.**

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 3, de Prayssac à Loupiac

**EXPROPRIATION**

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

**AVIS AU PUBLIC.**

Le Maire de la commune de Prayssac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 3, de Prayssac à Loupiac, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la Mairie, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 13 au 22 mars, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Prayssac, le 13 mars mil huit cent soixante-trois.

Le Maire, signé : RICARD.

**M<sup>gr</sup> J.-J.-D. BARDOU**

**ÉVÊQUE DE CAHORS**

**SA VIE ET SA MORT**

Avec le portrait de Mgr. : Prix : 60 c.

En vente au Bureau du Journal du Lot, et chez tous les Libraires de Cahors et du département

**TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE**

**RIVIÈRE**

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

**A LOUER**

POUR EN PRENDRE IMMÉDIATEMENT POSSESSION

Une vaste MAISON meublée ou non meublée, servant à une auberge, située au pont de Sabadel, sur la route départementale, n° 13, de Cahors à Figeac, à l'embranchement du chemin de Belvez à Figeac.

Cette Maison se compose de six pièces : Cuisine et Salon à manger au rez-de-chaussée. 4 Chambres au 1<sup>er</sup> étage; et grand Galetas.

Il y a également Jardin Vigne Cave et vaste Ecurie.

S'adresser à M. RIVES, gendarme à Sabadel, ou bien au Bureau du Journal.

**LIBRAIRIE**

J.-U. CALMETTE, à Cahors.

**EN SOUSCRIPTION**

Histoire du Consulat et de l'Empire, par M. A. Thiers, 20 volumes in-8°, ornés de 75 gravures sur acier, à..... 5 50

Il paraîtra un volume chaque mois, le premier, à Paris, le 3 mars.

Le Fond de Giboyer, par Louis Veuillot. 3 »

Pologne et Russie, par Michelet. .... 1 »

L'Insurrection-Polonaise, par Montalembert. .... 1 »

La Sorcière, par Michelet, 1 volume.. 4 »

Toutes les nouveautés littéraires. Albums et Passe-Partout pour Cartes photographiques. Cartes photographiques au carbone.

**A VENDRE**

Un Foudre très-bien conditionné, avec 10 cercles en fer, pouvant contenir 30 barriques de vendange.

Un Portail en fer avec serrure et ses accessoires, ayant 2 mètres 55 centimètres de haut, sur 2 mètres 05 centimètres de large.

S'adresser à M. Augustin COUDERC, au château de Caix, près Luzech.

**MAUX DE GORGE**

INFLAMMATIONS DE LA BOUCHE

**PASTILLES de DETHAN**

au sel de BERTHOLLET (Chlorate de potasse)

Unique remède contre les maux de gorge et les inflammations de la bouche. Elles rendent la souplesse au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets si désastreux du mercure.

**OPIAT DE DETHAN**

Dentifrice au sel de Berthollet. Recommandé aux personnes dont les dents se déchaussent et s'ébranlent, dont les gencives saignent, et à celles qui font usage du mercure. Il entretient la blancheur des dents.

**ÉLIXIR, POUDRE DE DETHAN**

Dentifrices au sel de Berthollet. Parfum et saveur agréables, hygiène parfaite, telles sont les qualités de l'Élixir et de la Poudre dentifrices pour la toilette de la bouche; ils s'emploient concurremment.

DÉPÔTS: A Paris, rue du Faub.-St-Denis, 90. A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

Le propriétaire-gérant, A. LATYOU.

**23<sup>me</sup> ANNÉE GODINAUD fils, 23<sup>me</sup> ANNÉE**

GALERIE FONTENILLE, A CAHORS.

Bel assortiment de PIANOS NEUFS des meilleurs facteurs de Paris.

**VENTE AVEC GARANTIES**

**Harmoniums et Pianos D'OCCASION**

Vente, échange et locations à des prix modérés.

Vente et réparations d'instruments. — Accords de pianos.

Librairie classique et religieuse. — Musique et fournitures de bureau.

**PATES ET FARINES**

POUR POTAGES.

**MAISON GROULT J<sup>ne</sup>.**

Produits préférés.

- Tapioca de Groult J<sup>ne</sup>.
- Sagon de l'Inde.
- Arrow-root Jamaïque.
- Salep de Perse.
- Orge d'Allemagne.
- Cacao au tapioca.
- Semoule, crème de riz.
- Fécule purifiée.
- Vermicelle, semoule et Pâtes d'Italie.

- Farines de pois, pour Potages et Purées — lentilles, haricots, petits pois, châtaignes, Potage Crécy, Riz julienne, Tapioca Crécy, Lazagnes, Nouilles et Macaroni de Naples.

Paris, 12, rue Ste-Appoline; 5, pass. des Panoramas. Dépôts à Paris et dans toutes les villes de France.

Vu les nombreuses contrefaçons EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE